

Séance du 22 janvier 2014

Sous la présidence de Monsieur Frédéric LE GARS

Les élus communautaires observent une minute de silence pour rendre hommage à Joël MORVANT, décédé le 19 janvier dernier et expriment leurs sincères condoléances à sa famille.

Marie-Christine PERRUCHOT est nommée secrétaire de séance.

Transport public

Le service Belle-Île-Bus est délégué à la SARL FAL CARS qui, en période de forte affluence, affrète des « bus de secours », venant compléter le dispositif en place lorsque celui est saturé. Par avenant au contrat, la CCBI remboursera en 2014, annuellement, à l'exploitant le coût de cette prestation « bus de secours ».

Abattoir

L'abattoir comprend 7 chambres froides, 1 condenseur, des combles, 1 salle des machines et 1 armoire électrique. Il convient, pour le bon fonctionnement de la structure, d'entretenir et de vérifier l'étanchéité des circuits frigorifiques une à deux fois par an. C'est l'entreprise D.F.I. (Bangor) qui en sera chargée pour un montant annuel de 3 800 € HT.

Complexe sportif du Guerch

Depuis le 1^{er} janvier 2014, c'est la CCBI qui gère, à la demande des 4 communes, le complexe sportif du Guerch. Dans ce cadre, l'association « La ressource - Le châl » est autorisée à utiliser pendant 6 mois le parking qui jouxte le terrain de foot afin d'accueillir ses usagers à la condition qu'il ne soit pas utilisé par les associations sportives.

Lors des opérations de passage du complexe sportif à la CCBI, il a fallu transférer l'emprunt souscrit par la commune lors de la construction de la nouvelle salle de gymnastique et du dojo. Au 31 décembre 2013, il restait à rembourser la somme de 93 333,23 €.

Salle Arletty

Comme tous les ans, la salle Arletty sera prêtée au collège Lotte les 22 et 23 mai 2014 pour que les collégiens puissent présenter leur spectacle « Théâtre et musique ».

Le bâtiment qui abrite la salle Arletty et le restaurant scolaire, construit en 2000, souffre d'un vieillissement prématuré. De nombreux désordres perturbent l'exploitation du bâtiment dus aux infiltrations d'eaux en toiture et maçonnerie. Il va falloir engager sans tarder des travaux de rénovation. Au préalable, le maître d'œuvre ACTE devra réaliser pour un montant de 12 500 € HT tous les relevés des zones qui posent problème, rédiger un cahier des charges et estimer le coût des travaux.

Centre de secours

Les agents intercommunaux, pompiers volontaires, bénéficient de stages de formation organisés par le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours). Par convention, ce dernier rembourse à la CCBI le montant des salaires.

Aérodrome

Étant donné la spécificité des assurances « Responsabilité civile » pour les aérodromes, c'est l'Union des Aéroports Français qui est chargée des négociations pour choisir un nouveau prestataire. L'aérodrome de la communauté de communes sera donc assuré par la société FILHET ALLARD & Cie pour un montant annuel de 1 501,18 € TTC.

Bâtiments intercommunaux

Les bâtiments intercommunaux doivent faire l'objet de vérifications électriques. Il s'agit de l'atelier intercommunal, l'abattoir, le phare des Poulains et les bâtiments des Poulains, le Grand phare, la maison des associations, l'espace jeunesse, la maison de l'enfance, l'aérodrome et la cité de la paix. C'est DEKRA qui en sera chargée pour un montant de 984 € HT.

Services techniques : Appareils et accessoires de levage

Les accessoires et appareils de levage doivent faire l'objet de vérification périodique. C'est DEKRA qui est choisie pour un montant de 73,55 € HT.

Bureaux de la CCBI : Télésurveillance

Les nouveaux bureaux de la CCBI à Haute Boulogne doivent être surveillés en dehors des heures d'ouverture. C'est Ouest Sécurité Service

qui en sera chargé à distance pour un montant de 24,84 €/mois HT.

Participation à la protection sociale complémentaire du personnel

Le président rappelle que les collectivités locales peuvent, si elles le souhaitent, contribuer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents. Cette dernière vient ainsi en complément du régime de protection sociale dit de base, garanti en France

à tout citoyen. Elle recouvre le risque « santé » (mutuelle) et le risque « prévoyance » (maintien de salaire).

La communauté de communes versera une participation à chaque agent qui pourra aller jusqu'à 30 € par mois et par agent au maximum.

Séance levée à 21 h 30.

Actualités

Prochain **conseil communautaire** le mercredi 19 mars, à 20 h, à Haute Boulogne. Les séances du conseil sont publiques.

Calendrier des fêtes 2014

La prochaine réunion pour le calendrier des fêtes aura lieu le mardi 18 mars à 20 h 30 à la salle Arletty rue des remparts à Palais. Les associations sont invitées à déposer leurs rajouts et/ou modifications des dates auprès de la CCBI avant le jeudi 6 mars au plus tard.

Une fois par mois, une mise à jour du calendrier des fêtes est effectuée, en lien avec l'office de tourisme. Le calendrier des fêtes mis à jour est mis en ligne sur le site Internet de la CCBI. Pour se faire, les associations peuvent transmettre leurs nouvelles informations à Françoise COUIC (acmo.ccbi@orange.fr - 06-86-11-56-34 ou par courrier CCBI - Haute Boulogne - 56360 Le Palais).

Le frelon asiatique

Le frelon asiatique est inscrit dans la liste des dangers sanitaires de 2^{ème} catégorie après avis du Conseil national d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale du 11 décembre 2012.

Arrivé accidentellement dans le sud-ouest de la France en 2004, le frelon asiatique semble très bien s'adapter et sa progression est fulgurante. Des nids sont détruits depuis 2012 ans dans le Morbihan et en 2013, il est identifié à Vannes et Quiberon.

L'Association pour la Protection et la Conservation de l'Abeille Noire de Belle-Île-en-Mer se prépare à l'arrivée prochaine du frelon asiatique qui vient aggraver la situation générale des abeilles, car elles composent 80 % de son menu !



Inutile de les froisser ou de les déchirer. Laisser les agrafes, spirales, trombones, etc.
LES PAPIERS COLLECTÉS RESTENT CONFIDENTIELS JUSQU'AU RECYCLAGE.

Tous les papiers se trient et se recyclent.

Sauf :

~~papiers au contact d'aliments
mouchoirs
littérature photos~~

Aussi, nous souhaitons informer un maximum de personnes et encourager la vigilance afin que sa présence sur l'île - cette année, dans deux ans ou plus – soit rapidement jugulée par un repérage et une destruction rapide des nids.

Une convention dans ce sens entre l'association et la CCBI est en cours de validation.

Contacts et renseignements : 06 25 46 21 63 ou 06 22 92 66 72 - Association pour la Protection et la Conservation de l'Abeille Noire de Belle-Île-en-Mer

Tri du papier : Les consignes évoluent !

De nouvelles bornes à papier sont, de plus, à votre disposition :

- Dans le haut de la rue Willaumez à Palais (parking de l'école publique),
- Rue du Lieutenant Riou à Sauzon (en face de la mairie),
- Dans le village du Grand Cosquet en Locmaria,
- Au carrefour entre Bordrouhant et Grand village en Bangor.

Haute Boulogne • 56360 Le Palais

Tél. : 02 97 31 83 04 • Fax : 02 97 31 49 46 • ccbi@ccbi.fr

www.ccbi.fr

Séance du 20 février 2014

Sous la présidence de Monsieur Frédéric LE GARS

Marie-Christine PERRUCHOT est désignée secrétaire de séance.

Nouveau délégué communautaire

Le nouvel élu communautaire représentant la commune de Sauzon est Myriam DAVID, adjointe au maire, suite à la disparition du regretté Joël MORVANT.

Espaces naturels

☆ Le téléfilm, réalisé par Josée DAYAN avec l'actrice Muriel ROBIN, a été en partie tourné à Belle-Île et notamment sur le site des Poulains. À ce titre, la société de production, qui travaille pour France télévision, s'acquittera d'une redevance égale à 2 800 €.

☆ L'association pour la protection et la conservation de l'abeille noire de Belle-Île, présidée par Quentin LE GUILLOU, est préoccupée par la prolifération du frelon asiatique sur le territoire français. Il a été identifié en 2013 à Quiberon. Son installation à Belle-Île risquerait de mettre en péril la conservation de l'abeille noire.

La communauté de communes, soucieuse des risques générés par une telle invasion, soutient l'association et s'engage à participer à la lutte contre cette prolifération.

☆ Des bornes d'information ludiques vont être installées à la villa Lysiane aux Poulains et au Grand phare dans la salle de l'exposition permanente.



Ces bornes interactives, que le public peut consulter librement, seront dédiées aux espaces naturels

Le coût, d'un montant de 12 891,50 € HT est financé à 44 % par le Conseil général du Morbihan.

Complexe sportif du Gouerch

☆ Les demandes d'occupations exceptionnelles des infrastructures sportives du Gouerch doivent être autorisées par le conseil communautaire. Pour ne pas perdre de temps et s'affranchir ainsi des délais

inhérents aux réunions du conseil, les élus donnent délégation de signature au président.

☆ L'occupation du complexe sportif par les élèves des deux collèges de l'île est régie par convention.

☆ Tennis : Les tarifs et les horaires fixés par la mairie de Palais sont reconduits par la CCBI. (cf. www.ccbi.fr)

Personnel

☆ L'agent communal, chargé des tennis, a intégré les effectifs de la communauté de communes au 1^{er} janvier 2014 lors du transfert du complexe sportif du Gouerch à la communauté de communes.

Déjà employé auparavant par la CCBI au service du restaurant scolaire, le temps horaire de cet agent sera donc égal, au total, à 26 h/semaine.

☆ Les agents de la salle Arletty doivent maîtriser les connaissances théoriques nécessaires au métier de la prévention et de la sécurité et doivent mettre leurs connaissances à jour régulièrement. C'est « Formément » qui sera chargé de former les agents pour un montant de 220 € HT.

Déchets

☆ Une information sur les travaux de mise en conformité de la déchèterie et de l'ISDND (installation de stockage des déchets non dangereux) à Chubiguer est apportée aux élus.

☆ Un chargé de mission saisonnier sera recruté pour 6 mois à compter du mois d'avril afin de continuer à sensibiliser les usagers sur le tri des déchets dans la continuité de l'action menée en 2013.

☆ Prévention des déchets : Le programme prévisionnel 2014 propose des options de prévention et de communication pour un coût maximum de 61 780 €. Les demandes de subventions vont être adressées dès maintenant aux financeurs et le programme définitif sera voté en avril.

☆ La CCBI a mis à la disposition de l'association qui gère la ressourcerie « Le chtal » route de Bangor, un caisson à la déchèterie où les usagers peuvent déposer leurs objets pour valorisation. Dorénavant, les membres de l'association pourront avoir accès à ce caisson chaque matin, à l'ouverture de la déchèterie, et non deux fois par semaine.

Énergie

La distribution publique de l'énergie électrique du Morbihan est organisée par un syndicat, le Syndicat Départemental d'Énergies du Morbihan (SDEM). La CCBI adhère à ce syndicat et, à ce titre, approuve l'ajout aux statuts du SDEM d'une nouvelle compétence (mission) relative aux bornes de recharge sur le domaine public nécessaires à l'usage de véhicules électriques.

Vie associative

Les demandes de subventions aux associations dans le cadre des compétences intercommunales seront votées à la fin du mois d'avril, tout au début du nouveau mandat. Sans présager de la décision des futurs élus, un courrier de soutien sera adressé à la nouvelle association « Festival lyrique international de Belle-Île-en-Mer ».

Salle Arletty

Les artistes qui vont intervenir dans le cadre de la résidence d'artistes 2014 qui aura lieu du 9 au 20 juin 2014, seront logés à Bordilla dans une maison

particulière pour un montant de 930 €. Un contrat sera signé avec Monsieur MIEHE.

Dépôt d'hydrocarbures

Propriété de la CCBI depuis le 1^{er} mars 2007, la gestion du dépôt de Haute Boulogne est confiée à la CIM qui réalise, conformément au contrat, tous les travaux d'investissement et de sécurité et qui les refait ensuite à la communauté de communes.

Grace au prélèvement de 0,015 € sur chaque litre de carburant vendu, le solde à payer par la collectivité ne sera que de 48 389,81 € (et non de 105 646,07 €), ainsi, c'est bien le consommateur qui contribue au financement des travaux et non le contribuable.

Divers

Les terminaux à carte bleue pour les maisons de sites et l'aérodrome seront loués à Somaintel. Le coût est de 334,40 € HT pour 8 mois aux Poulains et de 125,40 € HT pour 6 mois à l'aérodrome.

Séance levée à 22 h 15

Actualités

Prochain **conseil communautaire** le jeudi 6 mars, à 20 h, à la salle Arletty. Les séances du conseil sont publiques.

Le frelon asiatique est inscrit dans la liste des dangers sanitaires de 2^{ème} catégorie après avis du Conseil national d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale du 11 décembre 2012.

Arrivé accidentellement dans le sud-ouest de la France en 2004, le frelon asiatique semble très bien s'adapter et sa progression est fulgurante. Des nids sont détruits depuis 2012 ans dans le Morbihan et en 2013, il est identifié à Vannes et Quiberon.

L'Association pour la Protection et la Conservation de l'Abeille Noire de Belle-Île-en-Mer se prépare à l'arrivée prochaine du frelon asiatique qui vient aggraver la situation générale des abeilles, car elles composent 80 % de son menu ! Aussi, nous souhaitons informer un maximum de personnes et encourager la vigilance afin que sa présence sur l'île - cette année, dans deux ans ou plus – soit rapidement jugulée par un repérage et une destruction rapide des nids.

Contacts et renseignements : 06 25 46 21 63 ou 06 22 92 66 72 - Association pour la Protection et la Conservation de l'Abeille Noire de Belle-Île-en-Mer

Dans le cadre de travaux d'amélioration des conditions d'accueil, la CCBI souhaite informer les usagers de la **fermeture exceptionnelle de la déchèterie du lundi 24 mars au vendredi 28 mars inclus**.

Vous êtes donc priés d'anticiper si possible votre venue la semaine précédente. La réouverture de la déchèterie est prévue le samedi 29 mars à 9 h.

Vous êtes priés de bien vouloir éviter les dépôts de déchets verts, de déchets électroniques (électroménager) et déchets dangereux (huiles, peintures, ...) entre le jeudi 20 mars et le jeudi 10 avril. Le caisson de la ressourcerie ne sera pas non plus accessible sur cette période.

Veuillez nous excuser de la gêne occasionnée.

Savoir identifier le frelon commun et le frelon asiatique



Haute Boulogne • 56360 Le Palais

Tél. : 02 97 31 83 04 • Fax : 02 97 31 49 46 • ccbi@ccbi.fr

www.ccbi.fr

Séance du 6 mars 2014

Sous la présidence de Monsieur Frédéric LE GARS

Madame PERRUCHOT est désignée secrétaire de séance.

Finances

- ☆ Les comptes de gestion 2013 des 8 budgets de la communauté de communes, dressés par le Trésor public, sont en tous points conformes aux comptes de la communauté de communes

- ☆ Les comptes administratifs 2013 sont les suivants :
Budget de l'**assainissement non collectif**

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses :	43 706,38 €	3 350,83 €
Recettes :	217 461,89 €	0,00 €

Budget des transports

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses :	356 749,45 €	143,00 €
Recettes :	340 420,34 €	123 470,80 €

Budget de l'aérodrome

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses :	215 434,26 €	11 887,68 €
Recettes :	226 814,46 €	211 973,68 €

Budget du centre de secours

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses :	378 121,12 €	2 733 234,66 €
Recettes :	320 967,59 €	309 159,56 €

Budget de l'assainissement collectif

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses :	547 293,63 €	4 887 989,42 €
Recettes :	618 865,24 €	5 044 652,36 €

Budget de l'abattoir

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses :	503 870,20 €	155 273,37 €
Recettes :	505 037,95 €	226 009,28 €

Budget des déchets

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses :	1 580 362,99 €	255 521,21 €
Recettes :	2 015 152,24 €	809 411,45 €

Budget du compte principal

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses :	6 340 473,42 €	1 066 144,36 €
Recettes :	10 312 345,16 €	750 501,95 €

- ☆ Affectation des résultats 2013 :

Lorsque les sections de fonctionnement dégagent un résultat, ce résultat est intégré dans les budgets de l'année suivante et notamment en recettes d'investissement lorsque la section d'investissement présente un déficit. Ce déficit doit être comblé par le résultat positif de la section de fonctionnement. C'est le cas des budgets de l'assainissement non collectif pour 3 350,83 € et celui du compte principal pour 320 942,41 €.

- ☆ La CCBI gèrait une régie d'avance pour l'achat de timbres (affranchissement de gros colis par exemple). Dorénavant, une carte dite « pro spéciale collectivité » délivrée par la poste permettra d'envoyer des colis et autres plis sans

avancer l'argent. La poste facturera directement à la CCBI. La régie est supprimée au 31/03/14.

- ☆ Une facture de 200 € à l'ordre d'une entreprise est admise en créance irrécouvrable au budget des déchets en raison de la liquidation de l'entreprise.

Espaces naturels

- ☆ Maisons de sites : Les tarifs 2014 sont adoptés (à voir sur www.ccbi.fr)

- ☆ Le budget de la mise en œuvre du DOCOB Natura 2000 pour la période 2013/2014 est égal à 57 491,46 € et est entièrement financé par l'État et l'Union européenne.

Complexe sportif du Guerch

- ☆ Une convention est passée avec les professeurs de tennis pour l'année 2014. Elle précise les modalités d'exercice de leurs activités, le planning d'occupation et sa gestion, ainsi que les tarifs applicables pour les cours individuels et collectifs.

- ☆ Dans les locaux « dojo/gym » : Le conseil autorise un masseur kinésithérapeute à utiliser, sur la période du 1^{er} avril au 30 juin 2014, la salle du dojo dans le cadre de gymnastique PILATE en séances collectives payantes.

- ☆ Tennis : Les tarifs de la boutique sont adoptés (à voir sur www.ccbi.fr)

Déchets

Chubiguer :

- ☆ Étude prospective : Suite à 6 mois d'études, les bureaux d'études BURGEAP et INDDIGO ont présenté aux élus les aspects technico-économiques des différentes pistes d'évolution du service explorées en termes de prévention, de collecte, de prétraitement et de traitement des ordures ménagères et de l'évacuation des déchets. Cette étude va permettre de concrétiser, par la demande d'un arrêté préfectoral complémentaire, la prorogation de l'autorisation d'exploiter du centre d'enfouissement (moyennant 2,5 millions d'€uros HT d'investissement sur 20 ans).

- ☆ Travaux de mise en conformité du site : Les dépenses sont estimées à 639 193 € HT mais seront subventionnées par l'ADEME (36,9 %), le conseil général (17,5 %) et l'ÉTAT (15 %). Ne resteront à la charge de la CCBI que 30,6 % soit 195 383,95 € HT.

Déchèterie :

- ☆ Dans le cadre de travaux d'amélioration des conditions d'accueil, la **déchèterie sera fermée exceptionnellement du lundi 24 mars au vendredi 28 mars inclus.**

La réouverture de la déchèterie est prévue le samedi 29 mars à 9 h.

☆ Voie d'accès à la déchèterie : Il a été décidé le transfert de la voirie donnant accès à la déchèterie à titre gratuit. Le procès-verbal de mise à disposition avec la commune de Palais sera signé très prochainement.

☆ Repreneur Éco-Emballage : La convention de reprise des papiers et cartons signée avec REVIPAC dans le cadre du barème E d'Éco-Emballages nécessite un avenant afin, notamment, de considérer comme prix de reprise le prix le plus avantageux pour la collectivité.

Assainissement

Le conseil communautaire a fixé un programme de travaux pour l'année 2014 en septembre dernier. Des subventions ont été sollicitées auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et du Conseil général du Morbihan. Il apparaît que l'opération d'extension des réseaux prévue sur les villages de Caspern et Borgrouager, d'un montant prévisionnel de 350 000 € HT, pourrait être éligible à l'appel à projet 2014 lancé par la région Bretagne dans le cadre du « Plan Opérationnel d'Investissement ». Un dossier de demande de subvention sera déposé auprès du Conseil régional de Bretagne.

Salle Arletty

☆ Résidence d'artistes 2014 : Elle se déroulera du lundi 9 au vendredi 20 juin 2014. Les élèves des écoles de Bangor, Palais et Sauzon participeront aux différents ateliers pédagogiques proposés par la compagnie musicale « La coterie », les artistes plasticiens du collectif « Les chats pelés » et l'association « Les tempestaires ». Les amicales laïques de Bangor et Palais et les APEL de Sauzon et Palais verseront une participation d'un montant total de 2 000 €.

☆ Le gala annuel du foyer socio-culturel aura lieu le samedi 24 mai 2014. La location de la salle sera gratuite.

Vie associative

L'association ludothèque « Jeu, Tu, Île » n'occupera qu'une salle dans la longère de Haute Boulogne à Palais, pour un montant annuel de 162,96 €, à compter du

1^{er} janvier 2014. L'autre salle servira à stocker les jeux et matériels de l'ALSH (centre aéré) et du service jeunesse.

Aérodrome

Les tarifs 2014 [redevances d'atterrissage et boissons] sont adoptés (à consulter sur place ou sur www.ccbi.fr).

Transport

Le Conseil général du Morbihan augmente de 0,85 % le montant de sa participation à la communauté de communes pour la gestion des transports scolaires.

Personnel

Les agents du chantier nature et patrimoine sont soutenus dans leurs démarches de retour vers l'emploi par un accompagnateur renforcé. Des formations de préparation aux entretiens individuels permettent à cet accompagnateur de mettre ses connaissances à jour. C'est IFCP ES CONSULTING qui en sera chargé pour un montant de 1 200 € TTC.

Schéma de mutualisation

Il s'agit d'assurer une meilleure organisation entre les services de la CCBI et ceux des communes. Un schéma de mutualisation des services créé par la loi de 2010 doit donc être établi avant avril 2015. Ce schéma prévoit notamment l'impact prévisionnel de la mutualisation sur les effectifs de la communauté de communes et des communes ainsi que sur leurs dépenses de fonctionnement. La CCBI sera accompagnée dans la démarche par le CDGFPT du Morbihan. Cet accompagnement fera l'objet d'une convention sur la base d'un coût égal à 89 €/h.

Divers

La communauté de communes était sous contrat de location avec la société « Néopost » pour la location de sa machine à affranchir. Ce contrat arrivant à terme et après négociation afin de bénéficier des meilleurs prix et d'un matériel plus récent, la nouvelle offre de Néopost est acceptée pour un montant de 512 € HT et pour une durée d'un an.

Séance levée à 22 h 45

Actualités

Prochains **conseils communautaires** les vendredi 11 avril et lundi 28 avril à 20 h, salle Arletty (séances publiques).

Le SISE

Le SISE, en partenariat avec l'AFPA, propose aux demandeurs d'emploi **inscrits à Pôle emploi** (y compris les personnes en CDD ou travaillant à temps partiel) des formations à distance (Internet ou supports papier) avec démarrage et regroupements à Belle-Île.

Les prochains groupes commencent en avril 2014 et les derniers en juin.

- 1) Bureautique : Word, Excel, PowerPoint, Windows, Internet explorer, Outlook- TOUS NIVEAUX du débutant à la pratique en en secrétariat.
- 2) Remise à niveau (théorie) pour évolution professionnelle, préparation de concours ou avant entrée en formation : Mathématiques - Français - Dessin - Électricité générale - Physique - Chimie - Logique - Bâtiment - Anglais technique - Électricité/électronique
- 3) Français

S'adresser à l'accueil du SISE pour toute précision et pour vous préinscrire : Centre Saint-Louis, quai Roussel à Palais ou au 02 97 31 59 60.

Haute Boulogne • 56360 Le Palais

Tél. : 02 97 31 83 04 • Fax : 02 97 31 49 46 • ccbi@ccbi.fr

Séance du 11 avril 2014

Sous la présidence de Monsieur Frédéric LE GARS

Élections

Président : Frédéric LE GARS

Vice-présidents :

- 1^{er} : Norbert NAUDIN
- 2^{ème} : Jacky LEMAIRE
- 3^{ème} : Cécile GUILLOTTE
- 4^{ème} : Annaïck HUCHET
- 5^{ème} : Bernard GIARD

Élus communautaires

- Gilles BERTHO
- Véronique BERTHO
- Sébastien CHANCLU
- Martine COLLIN
- Philippe ENHART
- Thibault GROLLEMUND
- Pierre GUÉGAN
- Ludovic HUCHET
- Marie-Françoise LE BLANC
- Geneviève LE CLECH
- Yves LOYER
- Pascal MAILLET
- Marie-Laure MATELOT
- Cédric MORHÉDEC
- Marie-Christine PERRUCHOT
- Pierrick THOMAS
- Muriel VALLADE

Commission « Finances »

Sous la présidence de Frédéric LE GARS, sont élus à la commission « Finances » :

- Bernard GIARD
- Cécile GUILLOTTE
- Annaïck HUCHET
- Marie-Françoise LE BLANC
- Jacky LEMAIRE
- Pascal MAILLET
- Norbert NAUDIN
- Marie-Christine PERRUCHOT

Indemnités des élus

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de fixer comme suit, à compter du 12 avril 2014, les indemnités de fonction des élus :

- L'indemnité du président, F. LE GARS : 100 %, soit 1 568,11 € brut/mois
- L'indemnité du 1^{er} vice-président, N. NAUDIN : 100 %, soit 627,24 € brut/mois
- L'indemnité du 2^{ème} vice-président, J. LEMAIRE : 100 %, soit 627,24 € brut/mois
- L'indemnité du 3^{ème} vice-président, C. GUILLOTTE : 100 %, soit 627,24 € brut/mois
- L'indemnité du 4^{ème} vice-président, A. HUCHET : 100 %, soit 627,24 € brut/mois
- L'indemnité du 5^{ème} vice-président, B. GIARD : 100 %, soit 627,24 € brut/mois

Montant global annuel des indemnités versées : 56 451,72 €.

Séance levée à 21 h 05

Actualités

Déchèterie

Vous avez sûrement constaté les travaux réalisés par la CCBI en déchèterie fin mars, notamment sur la partie accessible au public avec :

- la mise en place de garde-corps sur les quais (en application de l'article 27 de l'arrêté ministériel du 26 mars 2012 relatif aux déchèteries),
- la mise en place, sur la déchèterie, de caissons maritimes pour le stockage des déchets électroniques (DEEE : électroménager) et des déchets dangereux (DDS : huiles de vidange, peintures, piles, acides, ...).

Restent encore à réaliser ces prochaines semaines les travaux suivants :

- la finalisation des aménagements du quai destiné aux déchets inertes (gravats) des particuliers,
- la réalisation d'un quai spécifique dédié au verre en vrac (en remplacement de la fosse située à Bordilla qui sera supprimée dans les prochaines semaines),
- la mise en place de barrières levantes afin de réguler la vitesse et la fréquentation à l'entrée.

Les finitions (grillage, éclairage, marquage au sol et signalétique) seront achevées fin juin.

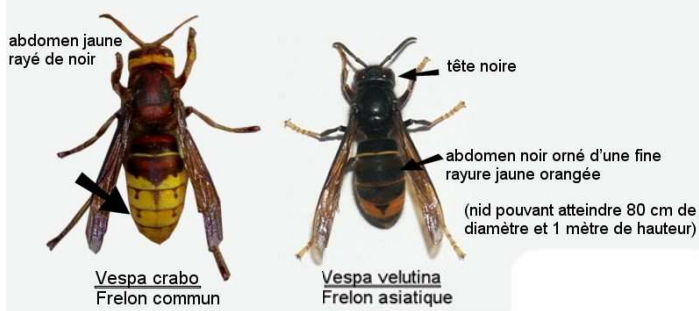
Ces travaux auront permis, en outre, de créer 2 nouveaux quais pour permettre de trier de nouveaux flux à moyen terme (comme le mobilier dès 2015 par exemple).

Concernant les déchets verts, sachez qu'il s'agit d'une situation transitoire (de 12/18 mois) dans l'attente de voir réalisée une plate-forme de dépose au sol des déchets verts, ce qui faciliterait beaucoup les opérations de déchargement de ce flux pour l'ensemble des usagers.



Le frelon asiatique

Savoir identifier le frelon commun et le frelon asiatique



Le frelon asiatique est inscrit dans la liste des dangers sanitaires de 2^{ème} catégorie après avis du Conseil national d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale du 11 décembre 2012.

Arrivé accidentellement dans le sud-ouest de la France en 2004, le frelon asiatique semble très bien s'adapter et sa progression est fulgurante. Des nids sont détruits depuis 2012 ans dans le Morbihan et en 2013, il est identifié à Vannes et Quiberon.

L'Association pour la Protection et la Conservation de l'Abeille Noire de Belle-Île-en-Mer se prépare à l'arrivée prochaine du frelon asiatique qui vient aggraver la situation générale des abeilles, car elles composent 80 % de son menu !

Aussi, nous souhaitons informer un maximum de personnes et encourager la vigilance afin que sa présence sur l'île - cette année, dans deux ans ou plus - soit rapidement jugulée par un repérage et une destruction rapide des nids.

Contacts et renseignements : 06 25 46 21 63 ou 06 22 92 66 72 - Association pour la Protection et la Conservation de l'Abeille Noire de Belle-Île-en-Mer

Haute Boulogne • 56360 Le Palais

Tél. : 02 97 31 83 04 • Fax : 02 97 31 49 46 • ccbi@ccbi.fr

www.ccbi.fr

Séance du 28 avril 2014

Sous la présidence de Monsieur Frédéric LE GARS

Marie-Christine PERRUCHOT est nommée secrétaire de séance.

Finances : Budgets primitifs 2014

Assainissement

Fonctionnement : 721 622 €

Investissement :

Dépenses : 2 545 230 €

Recettes : 3 221 760 €

Centre de secours

Fonctionnement : 490 166 €

Investissement : 2 928 694 €

Aérodrome

Fonctionnement : 226 540 €

Investissement :

Dépenses : 6 670 €

Recettes : 249 176 €

Assainissement non collectif

Fonctionnement :

Dépenses : 220 041 €

Investissement :

Dépenses : 13 851 €

Recettes : 153 642 €

Transports publics

Fonctionnement : 410 720 €

Investissement : 141 128 €

Compte principal

Fonctionnement : 9 298 324 €

Investissement :

Dépenses : 3 050 820 €

Recettes : 3 333 228 €

Déchets

Fonctionnement : 2 044 461 €

Investissement :

Dépenses : 1 040 052 €

Recettes : 1 061 532 €

Abattoir

Fonctionnement : 528 605 €

Investissement :

Dépenses : 200 845 €

Recettes : 281 321 €

Subventions 2014

- « L'île verte » : 3 500 €
- « Entre dans la ronde » : 3 200 €
- Association « Jeu, tu, île » : 300 €
- CPIE - Club nature : 4 300 €
- CPIE - Espaces naturels : 8 200 €
- « Bretagne vivante » : 1 500 €

- SNSM Paris : 4 500 €
- SNSM Belle-Île : 16 200 €
- « Festival lyrique international de Belle-Île » : 16 000 €
- « Plage musicale en Bangor » : 1 500 €
- « Belle-Île en musique - Festival de Bangor » : 1 500 €
- « Promotion des bovins » : 5 700 €
- Amicale du personnel de la CCBI : 3 500 €
- Comité de jumelage Belle-Île/Marie-Galante : 5 500 €

Impôts directs locaux : Taux 2014

Les taux d'imposition ne sont pas augmentés et sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 13,38 %
- Foncier bâti : 11,23 %
- Taxe foncière non bâti : 25,78 %
- Cotisation foncière des entreprises : 11,11 %

Adhésion au CAUE

La cotisation d'adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Morbihan pour l'année 2014 égale à 1 574,70 €.

Assurances

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le complexe sportif du Gouerch d'une superficie de 2 935,09 m² est devenu intercommunal. Il convient donc de modifier notre contrat d'assurance pour en tenir compte. Par conséquent, la prime nette annuelle allouée à ALLIANZ, Agence LE DIBERDER à Vannes sera donc égale à 15 914,05 €.

Délégation des attributions de l'assemblée au président

Le conseil autorise le président pour la durée de son mandat à signer les conventions entre la communauté de communes et des tiers n'ayant aucun impact financier ou ayant des conséquences financières inférieures ou égales à 15 000 €, ainsi que les marchés passés selon la procédure adaptée ainsi que leurs avenants. Le conseil sera informé régulièrement des décisions prises.

Élection du bureau de la CCBI

Les statuts de la communauté de communes précise que le conseil élit en son sein un bureau.

Les membres du bureau de la communauté de communes sont les suivants :

- Frédéric LE GARS, président
- Norbert NAUDIN, 1^{er} vice-président

- Jacky LEMAIRE, 2^{ème} vice-président
- Cécile GUILLOTTE, 3^{ème} vice-présidente
- Annaïck HUCHET, 4^{ème} vice-présidente
- Bernard GIARD, 5^{ème} vice-président
- Véronique BERTHO, maire de Locmaria

Élection de commissions

Sous la présidence de Frédéric LE GARS :

« Finances & Travaux » :

- Véronique BERTHO
- Philippe ENHART
- Bernard GIARD
- Pierre GUÉGAN
- Cécile GUILLOTTE
- Annaïck HUCHET
- Marie-Françoise LE BLANC
- Jacky LEMAIRE
- Pascal MAILLET
- Marie-Laure MATELOT
- Norbert NAUDIN
- Marie-Christine PERRUCHOT

« Déchets » :

- Annaïck HUCHET
- Gilles BERTHO
- Bernard GIARD
- Pierre GUÉGAN
- Marie-Françoise LE BLANC
- Geneviève LE CLECH

« Agriculture » :

- Sébastien CHANCLU
- Bernard GIARD
- Thibault GROLLEMUND
- Geneviève LE CLECH
- Marie-Christine PERRUCHOT
- Pierrick THOMAS
- Muriel VALLADE

« Culture - Jeunesse - Vie associative » :

- Norbert NAUDIN,
- Martine COLLIN
- Thibault GROLLEMUND
- Cécile GUILLOTTE
- Ludovic HUCHET
- Marie-Françoise LE BLANC
- Jacky LEMAIRE
- Yves LOYER
- Marie-Laure MATELOT
- Marie-Christine PERRUCHOT
- Muriel VALLADE

« Espaces naturels » :

- Annaïck HUCHET
- Véronique BERTHO
- Martine COLLIN
- Thibault GROLLEMUND
- Cécile GUILLOTTE
- Geneviève LE CLECH
- Pascal MAILLET
- Marie-Laure MATELOT
- Muriel VALLADE

« Tourisme & Transports » :

- Bernard GIARD
- Gilles BERTHO
- Véronique BERTHO
- Philippe ENHART
- Cécile GUILLOTTE
- Marie-Françoise LE BLANC
- Pascal MAILLET
- Marie-Laure MATELOT
- Marie-Christine PERRUCHOT

« Marché public à procédure adaptée » (MAPA) :

Le seuil des MAPA en matière de travaux est relativement élevé (il est égal à 5 186 000 € pour 2014 et 2015). Le président propose de créer une commission « MAPA » pour tout marché de travaux supérieurs à 90 000 € HT.

Sont élus :

Membres titulaires :

- Annaïck HUCHET
- Véronique BERTHO
- Bernard GIARD

Membres suppléants :

- Gilles BERTHO
- Marie-Christine PERRUCHOT
- Geneviève LE CLECH

Commission d'appel d'offres :

Sont proclamés élus membres titulaires :

- Annaïck HUCHET
- Véronique BERTHO
- Bernard GIARD

Sont proclamés élus membres suppléants:

- Philippe ENHART
- Marie-Christine PERRUCHOT
- Geneviève LE CLECH

Schéma de mutualisation : Comité de pilotage

Le schéma de mutualisation est une obligation légale créé par la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010. Il s'agit d'assurer une meilleure organisation des services entre ceux de la communauté de communes et les communes de Belle-Île.

Pour mener à bien cette démarche, un comité de pilotage est créé.

Sont désignés :

✦ Les élus des quatre communes :

Bangor :

Annaïck HUCHET
Pascal MAILLET

Le Palais :

Frédéric LE GARS
Jean-Luc GUENNEC

Locmaria :

Véronique BERTHO
Cécile GUILLOTTE

Sauzon :

Norbert NAUDIN
Cédric MORHÉDEC

- ✦ Un représentant du CDG56 missionné auprès de la communauté de communes pour accompagner la démarche ;
- ✦ La direction générale de la CCBI ;
- ✦ Le secrétariat général de chaque commune pourra être présent autant que de besoin aux réunions du comité de pilotage.

Délégués

Sont délégués à Eau du Morbihan :

Pour la commune de Bangor :

- Annaïck HUCHET
- Pascal MAILLET

Pour la commune de Le Palais :

- Thibault GROLLEMUND
- Frédéric LE GARS

Pour la commune de Locmaria :

- Véronique BERTHO
- Bernard GIARD

Pour la commune de Sauzon :

- Yves LOYER
- Norbert NAUDIN

Sont délégués au Syndicat d'Énergies du Morbihan :

Pour la commune de Bangor :

- Yvon ALLAIN
- Franck THOMAS

Pour la commune de Le Palais :

- Philippe ENHART
- Jean-Luc GUENNEC

Pour la commune de Locmaria :

- Cécile GUILLOTTE
- Bernard GIARD

Pour la commune de Sauzon :

- Léopold LAMBOTIN
- François-Xavier COULON

Sont délégués au Syndicat mixte du Pays d'Auray :

1) Titulaires :

- Véronique BERTHO
- Thibault GROLLEMUND
- Annaïck HUCHET
- Norbert NAUDIN

2) Suppléants :

- Cécile GUILLOTTE
- Frédéric LE GARS
- Yves LOYER
- Pascal MAILLET

Sont désignés au **CNAS** (Comité national d'action sociale) : Frédéric LE GARS et Guénaëlle CLÉMENT :

Véronique BERTHO est désignée en tant que représentante au **conseil de surveillance** du centre hospitalier de Le Palais :

Personnel

Création d'astreintes : La communauté de communes a pris, depuis le 1^{er} janvier 2014, la

compétence « Gestion du complexe sportif du Gouerc'h ». Ce complexe sportif, composé d'un stade de foot, de vestiaires, d'un skate-park, d'un dojo, d'une salle de gym, de deux terrains de tennis couverts et de quatre terrains de tennis extérieurs, d'un gymnase omnisport et d'un terrain de basket, est exploité par des associations et les groupes scolaires 7 j/7. Compte tenu de cette fréquentation, une astreinte est nécessaire afin de définir un interlocuteur privilégié pour les utilisateurs, capable de répondre à leurs attentes. Cette mission est confiée au responsable des services techniques. Il sera à même de prendre toute décision nécessaire afin d'assurer la continuité du service public de l'équipement en dehors des heures normales d'ouverture de la collectivité.

Service technique : un emploi relevant du grade d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe est créé en lieu et place d'un emploi relevant du grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Service de l'assainissement non collectif (ANC) : l'office international de l'eau à Limoges (87) organise une formation sur les micro-stations (montant de 1 464 € HT). Le responsable du service s'y rendra du 19 au 23 mai 2014.

Complexe sportif du Gouerc'h

Le transfert intégral de propriété du site suite au passage des équipements sportifs du Gouerc'h à l'intercommunalité est entériné. Ce transfert a été fait à titre gratuit.

Les tarifs et les horaires pour l'année 2014 sont votés et disponibles sur le site Internet de la CCBI.

Eau

Le syndicat départemental Eau du Morbihan est compétent pour la production et la distribution de l'eau potable sur le territoire de Belle-Île. En lien avec la CCBI, il confie au CPIE des actions de sensibilisation du public et d'accompagnement auprès des acteurs locaux, afin de préserver qualitativement et quantitativement les ressources en eau du territoire.

Mission d'archivage

Les archives non classées de la communauté de communes sont trop nombreuses (188 mètres linéaires) et sont disséminées sur plusieurs sites. Il est indispensable de procéder au tri, à l'élimination, au classement, à l'inventaire et à l'indexation des archives selon la réglementation en vigueur. Il est fait appel aux moyens humains du CDG56 formés à ces tâches. Coût prévisionnel : 34 193.60 € TTC.

Syndicat mixte Mégalis Bretagne

Dans le cadre de la dématérialisation des procédures administratives (marchés publics, transfert des actes au contrôle de légalité, ...) il

apparaît opportun pour la collectivité ainsi que pour ses communes membres d'adhérer à une plateforme de services : E-mégalis Bretagne. Il s'agit d'un syndicat mixte de coopération territoriale.

Sont nommés délégués à Mégalis Pascal MAILLET (membre titulaire) et Bernard GIARD (membre suppléant).

Numérique : Projet « Bretagne très haut débit »

Le projet « Bretagne très haut débit » va entrer dans sa phase opérationnelle. Le syndicat mixte Mégalis Bretagne est chargé de coordonner les opérations et a été désigné comme maître d'ouvrage de la première phase du programme. Le territoire de Belle-Île est concerné par trois options de « montée en débit » (MED) pour lesquelles la participation de la Communauté de communes est estimée à 185 943 €, soit 35 % du coût hors taxe des travaux, de la maintenance et de la maîtrise d'œuvre.

Salle Arletty

L'édition 2014 du prix des incorruptibles a eu lieu le vendredi 16 mai 2014. Deux spectacles ont été proposés aux enfants : « La reine des bisous » et « La sorcière du placard à balais » pour un montant total de 6 385.50 €.

Résidence d'artistes 2014 : elle aura lieu du 9 au 20 juin. Pour raisons financières (pas d'aides des partenaires), le projet initial a été réduit à la seule résidence (pas d'ateliers artistiques scolaires) étant entendu que la participation de la CCBI ne pourra pas dépasser 8 500 €.

Abattoir

La SIFDDA collecte les sous-produits de l'abattoir intercommunal aux fins de destructions (déchets de dégrillage, graisse de recyclage pré-station, sang et autres déchets d'origine animale)

pour un montant de 1 130 € HT. Une convention est signée pour une année.

Déchets

Les déchets d'ameublement seront collectés à part à la déchèterie à compter du début de l'année 2015. Ils seront réutilisés, recyclés et valorisés. Ils ne seront donc plus déposés dans le caisson « Tout-venant ». En effet, Eco-Mobilier, éco-organisme, propose la mise en place d'une collecte séparée de ces déchets sur les points de collecte de notre territoire. La mise en place des contenants de collecte, leur enlèvement et le traitement seront pris en charge par cet Eco-organisme. Un contrat va être signé et des soutiens financiers seront prévus.

Afin de régulariser la situation administrative du centre de stockage des déchets à Chubiguer, la communauté de communes va solliciter du préfet du Morbihan, une servitude d'utilité publique sur une bande de 200 mètres autour du site. Il faudra donc passer des conventions avec les mairies afin que soient intégrées les parcelles privées communales incluses dans ce périmètre. Il s'agit exclusivement de voies de circulation ou de chemins agricoles.

Dans le cadre de la politique de prévention et de tri des déchets, l'engagement de professionnels dans des actions de prévention et de tri des déchets sera formalisé par le biais d'une charte de bonnes pratiques.

Charte « Eco-Ecole » : Les écoles Sainte Marie à Sauzon et Sainte Anne à Le Palais mettent l'accent cette année sur la prévention et sur le tri des déchets. La communauté de communes a donc missionné le CPIE pour les accompagner.

Séance levée à 23 h 30

Séance du 22 mai 2014

Sous la présidence de Monsieur Frédéric LE GARS

Véronique BERTHO est désignée secrétaire de séance.

Les conventions signées par le président depuis le dernier conseil sont les suivantes :

- Convention de coopération avec Pôle emploi pour 2014 = 2 800 €
- Convention de partenariat avec l'ADIL pour 2014 = 1 671,28 €
- Avenant à la convention avec la SNSM pour 2014 = 4 039 €
- Convention de stage (espaces naturels) avec le Campus la salle St Christophe = 880 €

Les commissions intercommunales

Sous la présidence de Frédéric LE GARS :

- Petite enfance & Enfance : Philippe ENHART, Cécile GUILLOTTE, Marie-Françoise LE BLANC, Marie-Laure MATELOT
- Jumelage Marie-Galante et Pubnico : Bernard GIARD, Marie-Françoise LE BLANC, Marie-Laure MATELOT
- Plans locaux d'urbanisme : Véronique BERTHO, Annaïck HUCHET, Norbert NAUDIN, Gilles BERTHO, Bernard GIARD, Cédric MORHÉDEC, Stéphane SAMZUN, Muriel VALLADE ainsi que les agents communaux chargés de l'urbanisme
- Complexe sportif du Guerch : Jacky LEMAIRE, Gilles BERTHO, Véronique BERTHO, Bernard GIARD, Cécile GUILLOTTE, Annaïck HUCHET, Ludovic HUCHET
- SISE : Cécile GUILLOTTE, Véronique BERTHO, Philippe ENHART, Annaïck HUCHET, Marie-Françoise LE BLANC, Marie-Laure MATELOT
- Tourisme & Transports : Annaïck HUCHET et Norbert NAUDIN rejoignent la commission

Finances

Le budget du compte principal est modifié de façon à intégrer, notamment, le coût des études relatives au schéma de mutualisation et de la prospective financière, soit 41 600 €.

Par ordonnance du Tribunal d'instance de Lorient, la dette d'un particulier est effacée. Il s'agit de la REOM d'un montant de 960 €.

Complexe sportif du Guerch

Les tarifs de location du dojo et de la salle de gymnastique sont fixés à 20 €/h, 50 € la demie journée et 80 € la journée complète.

PLU communaux

Dans le cadre de la coordination et de l'élaboration des PLU communaux, il a été décidé de créer, en 2011, un service commun entre la CCBI et les communes. Une nouvelle convention est passée pour 2014.

Transports publics

Un tarif saisonnier est créé et le coût du billet est fixé à 1 €.

Salle Arletty

Le spectacle de restitution au public de la résidence d'artistes a eu lieu le samedi 14 juin 2014, à 20 h 30.

L'édition « Défi voile Bretagne » 2014 (association des paralysés de France) a organisé son repas festif le 4 juin 2014 à la salle. Une participation financière de 259 € lui sera demandée.

Jeunesse enfance

La convention qui organise le service de l'enfance et de la jeunesse doit être modifiée pour tenir compte de deux changements :

- La fermeture du centre aéré la dernière semaine du mois d'août 2014,
- Le logement des animateurs saisonniers à la cité de la paix.

Personnel

Le nombre d'agents de la CCBI dépasse le nombre de 50, aussi la loi oblige-t-elle à créer un comité technique local, instance de représentation et de dialogue qui examine les questions collectives des agents.

Les communes peuvent y être associées ou continuer à travailler avec le Centre de gestion du Morbihan selon leur choix.

Tourisme

Une nouvelle convention lie la CCBI à l'Office de tourisme de Belle-Île pour trois ans et précise les modalités de partenariat.

Pour 2014, la subvention est égale à 214 500 €.

Séance levée à 21 h 15

Actualités

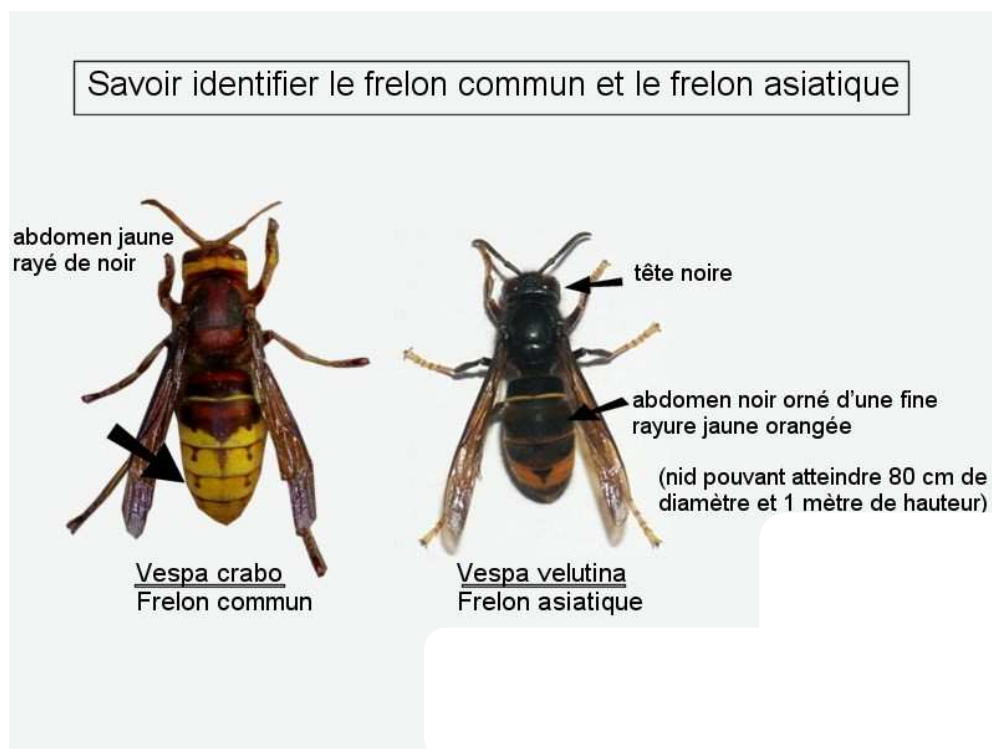
Prochain **conseil communautaire** le mercredi 25 juin, à 18 h 30, à Haute Boulogne. Les séances du conseil sont publiques.

Le frelon asiatique est inscrit dans la liste des dangers sanitaires de 2^{ème} catégorie après avis du Conseil national d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale du 11 décembre 2012.

Arrivé accidentellement dans le sud-ouest de la France en 2004, le frelon asiatique semble très bien s'adapter et sa progression est fulgurante. Des nids sont détruits depuis 2012 ans dans le Morbihan et en 2013, il est identifié à Vannes et Quiberon.

L'Association pour la Protection et la Conservation de l'Abeille Noire de Belle-Île-en-Mer se prépare à l'arrivée prochaine du frelon asiatique qui vient aggraver la situation générale des abeilles, car elles composent 80 % de son menu ! Aussi, nous souhaitons informer un maximum de personnes et encourager la vigilance afin que sa présence sur l'île - cette année, dans deux ans ou plus – soit rapidement jugulée par un repérage et une destruction rapide des nids.

Contacts et renseignements : 06 25 46 21 63 ou 06 22 92 66 72 - Association pour la Protection et la Conservation de l'Abeille Noire de Belle-Île-en-Mer



Haute Boulogne • 56360 Le Palais

Tél. : 02 97 31 83 04 • Fax : 02 97 31 49 46 • ccbi@ccbi.fr

www.ccbi.fr

Séance du 25 juin 2014

Sous la présidence de Monsieur Frédéric LE GARS

Marie-Christine PERRUCHOT est nommée secrétaire de séance.

Commissions

Annaïck HUCHET intègre la commission « Agriculture » et Pascal MAILLET, la commission « Jumelages avec Marie-Galante et Pubnico ».

Maison de l'emploi et de la formation professionnelle (MDEFP) du Pays d'Auray

Le renouvellement du conseil communautaire oblige à nommer un nouveau représentant au conseil d'administration de la Maison De l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MDEFP) du Pays d'Auray. Il s'agit de Frédéric LE GARS.

Les rapports annuels sur le prix et la qualité du service 2013

Chaque année, en déchets et en assainissement, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'année précédente est rédigé pour l'information des usagers. Les rapports 2013 sont disponibles sur le site Internet ou à consulter aux bureaux de la CCBI sis à Haute-Boulogne.

Salle Arletty

La salle est mise à la disposition de la brigade de gendarmerie de Palais pour qu'elle puisse procéder à la remise solennelle des permis « Piéton » et « Internet » attribués en 2014 aux élèves des écoles Stanislas Poumet et Sainte Anne.

Le tarif réduit dit « Culture pour tous » qui permet aux bénéficiaires détenteurs de la carte insulaire d'obtenir une réduction de 30 % sur tous les spectacles organisés par la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer est reconduit.

Restaurant scolaire

La CCBI gère le restaurant scolaire intercommunal, sis rue des remparts à Le Palais. Sont accueillis tous les élèves scolarisés sur la commune (maternelles, primaires et collégiens).

Pour la bonne marche de l'établissement, un règlement qui récapitule toutes les règles en vigueur au sein de la cantine est adopté.

Finances

L'expertise et les conseils du trésor public sont régulièrement sollicités par les services de la communauté de communes. Aussi, une indemnité, dite de conseil, a été prévue pour dédommager le comptable public du temps passé. Prévue par les textes, une indemnité pour l'année 2014 sera donc versée au trésorier en titre mais au taux de 50 %, ce dernier n'étant pas sur l'île en permanence.

En raison d'un jugement du tribunal de commerce de Lorient, une créance de 253,21 € est annulée (ordures ménagères - exercice 2010).

Création d'un CHSCT commun

La CCBI emploie aujourd'hui plus de cinquante agents et, à ce titre, doit créer son propre Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT). Ce comité, qui a pour mission de contribuer à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail, sera commun c'est-à-dire qu'il sera compétent pour tous les agents y compris ceux des 4 communes de Belle-Île.

Agriculture

La compagnie Patrick COSNET (49) vient présenter à Belle-Île deux spectacles dans le cadre de « Fermes en scène à Belle-Île-en-Mer » les 6 et 7 septembre prochains. Le premier spectacle sera présenté à la ferme de Keroulep sur la commune de Locmaria, le samedi 6 septembre et s'intitulera « La casquette du dimanche ». Le second à la ferme de Trion Guen, sur la commune de Palais, s'appellera « Ma vache à lait ». Les frais de transports maritimes seront pris en charge soit 511,30 €.

Séance levée à 21 h

Actualités

Prochain **conseil communautaire** le mardi 29 juillet 2014, à 20 h, à Haute Boulogne. Les séances du conseil sont publiques.

Les « **rectos verso** » des conseils des 11 et 28 avril et du 22 mai 2014 sont téléchargeables sur le site de la communauté de communes www.ccbi.fr.

Repérage de nids de frelon asiatique cet été !

C'est à cette époque que les frelons asiatiques sont les plus offensifs pour l'abeille. Il est important de repérer et détruire les nids avant l'automne et la dispersion dans la nature de dizaines futures fondatrices... Avec le soutien de la CCBI.

Comme vous l'avez peut-être lu ou entendu, le fameux frelon asiatique est arrivé sur l'île (une reine fondatrice en hibernation a dû traverser cet hiver avec des marchandises). Les apiculteurs de l'île, réunis en association loi 1901, et la CCBI se mobilisent pour éviter l'installation de ce nouvel ennemi de l'abeille. Les chasseurs, les randonneurs, tous pouvons participer à cette veille vis-à-vis des nids qu'il faut détruire au plus vite. Il ne s'agit pas de tuer tous les frelons : le frelon européen *Vespa Crabo* ne représente bien sûr aucun danger !

L'affichette permettant de mieux identifier et repérer les nids de frelons et l'affichette pour appeler à la vigilance est téléchargeable sur notre site Internet. N'hésitez pas à transmettre et/ou imprimer ces documents pour les afficher.

IDENTIFICATION

Le frelon asiatique a l'aspect d'une grande guêpe très foncée. Il est plus petit que le frelon européen.

Extrémité du corps ornée d'une large bande jaune orangé.

Pattes bicolores : noires à la base et jaunes à l'extrémité.

Frelon asiatique
Longueur du corps : 30 mm

Les nids. Guêpes et frelons construisent des nids en utilisant des fibres de bois qui leur donnent un aspect de carton léger.

Frelon asiatique

Le nid du frelon asiatique est de grande taille (peut contenir plusieurs milliers d'individus). Souvent construit dans les arbres. Petite ouverture latérale.

D : 80 cm max

Ne pas confondre :

Frelon européen
Nid caché à l'abri de la lumière dans une cavité, un grenier ou un abri. Large ouverture inférieure.

Guêpe des buissons
Nid dans les buissons ou enterré dans le sol. Petite ouverture inférieure.

Frelon européen
Longueur du corps : 35 mm

Guêpe des buissons & guêpe germanique
Longueur du corps : 17 mm

D : 60 cm max

D : 30 cm max

Par ailleurs, le film de Zoé DÉLÉPINE qui s'intitule "Le loup dans la bergerie" présente cet insecte redoutable.

Haute Boulogne • 56360 Le Palais

Tél. : 02 97 31 83 04 • Fax : 02 97 31 49 46 • ccbi@ccbi.fr

www.ccbi.fr

Séance du 29 juillet 2014

Sous la présidence de Monsieur Frédéric LE GARS

Marie-Christine PERRUCHOT est désignée secrétaire de séance.

Délégation au président

Information :

Le conseil a délégué au président, pour la durée de son mandat, la signature des conventions n'ayant aucun impact financier ou ayant des conséquences financières inférieures ou égales à 15 000 €. La liste des conventions passées depuis le conseil du 25 juin 2014 est communiquée aux élus.

Autorisation d'estimer en justice :

Sur délégation du conseil, le président pourra intenter, au nom de la CCBI, des actions en justice, la défendre dans les actions intentées contre elle, la représenter devant les juridictions dans les dossiers auxquels elle est confrontée du fait de ses activités et représenter ses intérêts dans les arbitrages.

Cette délégation est consentie pour toute la durée du mandat du président.

Action sociale - Personnes âgées

L'association « Pôle santé et services à la population du Pays d'Auray » est une association Loi 1901. Elle a pour but de fédérer l'ensemble des acteurs concernés par les personnes âgées et toutes les personnes en perte d'autonomie, en vue d'améliorer leur prise en charge médico-sociale et sanitaire et leur qualité de vie.

Depuis le 1^{er} juillet 2013, la CCBI, grâce à la modification de ses statuts, peut adhérer à l'association. Pour 2014, la participation de la CCBI est égale à 20 000 €.

Durée d'amortissement des immobilisations

Dans le domaine des déchets et de l'assainissement, les durées de l'amortissement technique des investissements inscrits aux budgets sont modifiées pour correspondre aux durées de vie des biens concernés. Exemple : les bâtiments seront amortis sur 30 ans. Il en sera de même pour les subventions qui ont été perçues.

Finances

Des modifications sont apportées aux budgets de l'assainissement, de l'abattoir, du compte principal et de l'aérodrome pour tenir compte des nouvelles durées d'amortissement.

Motion de soutien

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de

l'État sont en effet appelés à diminuer de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017.

Dans ce contexte, le bureau de l'AMF (Association des Maires de France) a souhaité mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises.

La CCBI soutient les demandes de l'AMF.

Restaurant scolaire

Pour l'année scolaire 2014/2015, les tarifs du ticket de restauration scolaire seront les suivants :

Ticket allergie : 1,35 € / Ticket maternelle : 2,20 € / Ticket primaire : 2,90 € / Ticket collègue : 3,05 €

Vie associative

Au motif que la demande de l'association astronomique de Belle-Île n'entre pas dans le champ des compétences de la CCBI, la demande de subvention d'un montant de 1 600 € est refusée.

La demande de réduction voire de gratuité de l'association « Ils tournent » pour avoir occupé la salle Arletty et la cuisine du restaurant scolaire le 4 juillet 2014 dernier est refusée. Des critères seront bientôt fixés et encadreront strictement les cas où la gratuité sera accordée.

Le groupe électrogène sera prêté à l'association « Tomm Eo » dans le cadre de leur festival « Belle-Île on Air ».

Jumelages

La communauté de communes est jumelée avec la communauté acadienne de Pubnico située dans le comté de Yarmouth en Nouvelle Écosse. À la suite de la signature du traité de Paris, le 10 février 1763, qui a mis fin à la guerre de sept ans, la France a restitué Minorque à la Grande Bretagne et la Grande Bretagne, Belle-Île à la France. Le samedi 6 septembre 2014, à la salle du conseil de la mairie de Mahon à Minorque, sera signé un protocole d'amitié entre Minorque et Belle-Île. Quatre élus communautaires (un par commune) feront partie de la délégation qui se déplacera à Minorque. Leurs frais de transport, d'hébergement et de restauration seront pris en charge.

Maintenance informatique

Les nombreux services de la CCBI nécessitent l'usage de matériel informatique en grand nombre et souvent complexe. Le contrat de maintenance informatique avec Gilles BACHMANN est signé pour 3 années à compter du 1^{er} septembre 2014 et pour un montant égal à 135 € TTC par poste et par semestre.

Espaces naturels

Le Conservatoire du littoral reverse aux services des espaces naturels de la CCBI la part de la taxe sur les passagers maritimes qui lui revient. Pour l'année 2013, le montant de cette part est égal à 50 749,57 €.

Le département du Morbihan et l'État financent le chantier nature et patrimoine de la communauté de communes à hauteur de 35 000 € pour le Conseil général et de 22 318 € pour l'État.

Eau

Le conseil approuve le projet de modifications des statuts en vigueur du syndicat départemental de l'Eau du Morbihan (www.eaumurbihan.fr).

SISE

Afin de financer le SISE (ex. BRISE) en tant que Relais de Services Publics de Belle-Île (RSP) une demande de subvention de fonctionnement d'un montant de 16 597 € est adressée à l'État.

Commissions

Trois commissions sont créées sous la présidence de Frédéric LE GARS :

- Commission « Communication » : T. Grollemund, M.F. Le Blanc, J. Lemaire et P. Maillet ;
- Commission « Numérique » : B. Giard, J. Lemaire et P. Maillet ;
- Commission de délégation du service public de l'assainissement : B. Giard, A. Huchet, Y. Loyer, C. Morhédec et M.C. Perruchot sont membres

titulaires - P. Enhart, P. Guégan, C. Guillotte, M.F. Le Blanc et G. Le Clech sont membres suppléants.

Numérique

Le département du Morbihan, la CCBI et la région Bretagne se sont fortement engagés dans le cadre du projet « Bretagne Très Haut Débit ». Ce projet, porté par le syndicat mixte Mégalis Bretagne, met en œuvre la stratégie de déploiement du très haut débit. L'arrivée en 2015 de la fibre optique va permettre d'engager le déploiement du FTTH (la fibre jusqu'à la maison) sur Belle-Île. Le conseil communautaire réaffirme le souhait de voir déployées 1 000 prises FTTH sur la commune de Le Palais et demande que ce déploiement soit intégré au sein de la seconde tranche du projet « Bretagne Très Haut Débit » (2016-2018). La participation forfaitaire de la Communauté de communes devrait être égale à 445 € HT par prise.

La CCBI adhère à Mégalis Bretagne. Afin de permettre aux services de la communauté de communes et ceux des communes membres, l'accès aux services numériques, la collectivité s'acquittera d'une redevance annuelle de 3 700 €.

Personnel

Pour tenir compte des modifications dans la carrière de certains des 64 agents de la communauté de communes, le régime indemnitaire est mis à jour.

Séance levée à 22 h 15

Actualités

Prochain **conseil communautaire** le 23 septembre 2014, à 20 h, à Haute Boulogne. Les séances du conseil sont publiques.

Les « **rectos verso** » des conseils des 11 et 28 avril, du 22 mai et du 25 juin 2014 sont téléchargeables sur le site de la communauté de communes : www.ccbi.fr.

Une nouvelle usine pour l'eau potable de Belle-Île et une station de traitement des eaux usées toute neuve

L'année 2014 aura été celle de l'amélioration de 2 éléments importants de la filière de l'eau : d'une part l'usine de production et d'autre part la station de traitement des eaux usées. Elles ont été toutes deux inaugurées le 4 juillet.

La CCBI délègue au syndicat mixte Eau du Morbihan la gestion de l'eau potable de Belle-Île. Comme prévu, la nouvelle usine d'eau est entrée en fonctionnement avant l'été. Un très bel équipement de haute technicité qu'il est d'ailleurs possible de visiter avec le CPIE.

La nouvelle station de traitement des eaux usées de Belle-Île présente une capacité de 2 800 Équivalent Habitant en hiver et de 8 000 Équivalent Habitants en été. Elle traite les eaux des habitations raccordées de Le Palais, Sauzon et Bangor (jusqu'à la mise en service de son lagunage). De plus, elle peut recevoir les matières de vidange issues des fosses septiques. Le coût global de l'opération est de 3 100 000 € HT (financement : Agence de l'Eau Loire-Bretagne : 35 %/Conseil général : 35 %/CCBI : 30 %).

Une nouvelle caserne de pompiers opérationnelle pour l'été

Le 21 juin dernier, la nouvelle caserne de Belle-Île a été inaugurée. Avec ces 1 168 m², cet équipement flambant neuf, situé à Kersablen, garantit une qualité de service optimum pour assurer la sécurité des insulaires et de nos visiteurs. Le coût global de l'opération est de 2 700 000 € HT (État : 35 %/CCBI : 30 %/Conseil général : 25 %/Conseil régional : 11 %).

Demande d'occupation du Gouerc'h

Pour vos demandes d'occupation au complexe sportif du Gouerc'h (association, individuels, entreprise...), il vous suffit de télécharger le formulaire (sur www.ccbi.fr) au minimum 30 jours au préalable et le retourner ensuite à la CCBI qui gère le complexe depuis le 1^{er} janvier 2014.

Le nouveau site de la Communauté de Communes de Belle-Île

Vos suggestions pour cette nouvelle version du site de la CCBI sont les bienvenues et participeront à ses prochaines améliorations. Adressez-les par mail à ccbi@ccbi.fr

Haute Boulogne • 56360 Le Palais

Tél. : 02 97 31 83 04 • Fax : 02 97 31 49 46 • ccbi@ccbi.fr

www.ccbi.fr

Séance du 23 septembre 2014

Sous la présidence de Monsieur Frédéric LE GARS

C'est Marie-Christine PERRUCHOT est nommée secrétaire de séance.

Délégation

Le 28 avril 2014, le conseil a donné délégation au président l'autorisant à signer les conventions dont le montant est inférieur à 15 000 €.

La liste de ces conventions est communiquée aux élus communautaires.

Transport

Deux stagiaires ont travaillé pendant six mois pour mener, auprès des insulaires et des visiteurs, une enquête de besoin en termes de mobilité autour du vélo mais aussi du bus. Les résultats des enquêtes sont en ligne sur le site de la CCBI (www.ccbi.fr). Il s'agit ici d'éclairer les décisions des élus sur ces domaines et d'intégrer le plan départemental « vélo » et préparer le cahier des charges de la future délégation du service public du bus.

Déchets

La loi, dite « Grenelle II », demande à toutes les collectivités qui organisent la collecte et le traitement des déchets de développer sur leur territoire la prévention des déchets afin de diminuer leur quantité.

Un comité de pilotage et des groupes de travail seront créés. Ils seront composés d'élus et de techniciens de la CCBI, de particuliers, de professionnels et d'associations.

Le travail réalisé fera l'objet d'un rapport public qui devrait être voté début 2015 pour une mise en application 2015/2017 et 2018/2020.

Assainissement

Le Conseil général du Morbihan finance en partie les travaux d'assainissement et demande aux collectivités de lui communiquer les programmes de travaux prévus en 2015.

Le programme 2015 de la CCBI se monte à 1 100 000 € HT. Sont prévus notamment des travaux :

- d'extension (Caspern-Borgrouaguer / Le Coléty)
- de réhabilitation (rue Willaumez à Le Palais / vallon de Ramonette)

Des demandes de subventions seront faites à l'Agence de l'eau et à la Région Bretagne.

Finances : Fonds européens régionaux 2014/2020

Pour élaborer les nouveaux contrats de partenariats (2014-2020), la Région Bretagne lance un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) en direction des 21 pays bretons (dont le pays d'Auray) et des îles de Bretagne. Elle les invite à faire connaître les stratégies de leur territoire en identifiant les grandes priorités sur

lesquelles ils souhaiteraient mobiliser les fonds régionaux et les fonds européens.

Les élus communautaires ont travaillé en concertation et ont esquissé un projet de territoire et un inventaire des projets majeurs de développement et d'équipements pour Belle-Île autour des 7 valeurs énoncées lors des précédents mandats :

1. Une île vivante toute l'année
2. Le respect d'une nature battue par la mer et le vent
3. La solidarité et l'intimité d'un bout de campagne au milieu de l'océan
4. Le maintien d'une activité économique diversifiée
5. La liberté de se perdre
6. Une île ouverte, une île pour tous
7. Des caractères insulaires forts de leurs différences

Les orientations de développement du territoire sont déclinées en :

1. Orientations prioritaires :
 - a. initier et accompagner les nécessaires mutations économiques et sociales du territoire
 - b. développer une politique énergétique innovante et adaptée
2. Orientations secondaires :
 - a. développer une politique culturelle structurante
 - b. développer une politique sportive structurante

Les projets d'équipement :

- 1) Rénovation de la salle Arletty et du restaurant scolaire
- 2) Construction d'un centre omnisport et réhabilitation du complexe
- 3) Construction d'une maison de services publics
- 4) Programme d'amélioration du site de Chubiguer
- 5) Réhabilitation du caractère maritime de la pointe de Kerdonis
- 6) Création d'une liaison cyclable inter-bourgs

Le document réalisé par les élus intercommunaux et communaux sera transmis à l'AIP (Association des Îles du Ponant) et le syndicat mixte du Pays d'Auray qui, une fois les arbitrages faits, adresseront l'AMI à la Région Bretagne avant le 31 octobre.

Complexe sportif du Guerch

Le règlement qui fixe les règles de fonctionnement et d'accès au complexe est validé et consultable à la CCBI ou sur son site Internet.

Tennis : Le seau de balles acheté par la CCBI pour les professeurs de tennis leur sera revendu à prix coûtant.

Espaces naturels

Pendant les travaux qui auront lieu au phare des Poulains (changement des huisseries), le quad de la communauté de communes sera loué 50 €/jour à l'entreprise afin de faciliter l'approvisionnement des matériels jusqu'au site.

Personnel

La CCBI emploie plus de 50 personnes et a l'obligation de créer un comité technique au sein de son établissement. Cet organisme est consulté pour toute question relative à l'organisation du travail et des services de la CCBI et des 4 communes. Il est composé de salariés et d'élus paritairement.

Même chose pour le CHSCT (comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail) qui a en charge toutes les questions relatives à la prévention et à la sécurité.

Contrat local de santé

Marie-Françoise LE BLANC intégrera, au nom de la CCBI, le groupe de travail créé par le Conseil général

du Morbihan pour réfléchir aux difficultés rencontrées par les services d'aide sociale qui interviennent sur l'île dans le cadre du maintien à domicile des personnes âgées.

Compétences : Définition de l'intérêt communautaire

Un travail de clarification et de précision du champ des compétences de la communauté de communes va être mené. Un groupe de travail est créé et composé de 9 élus communautaires.

Séance levée à 22 h

Actualités

Prochain **conseil communautaire** le mardi 21 octobre 2014, à 20 h, à Haute Boulogne. Les séances du conseil sont publiques.

Une légitime revendication

Dans le cadre de la réforme territoriale, prévoyant d'augmenter le seuil minimal des intercommunalités (de 5 000 à 20 000 habitants), les élus de Belle-Île se mobilisent pour faire reconnaître le particularisme de notre communauté de communes afin de pouvoir déroger à cette future disposition.

Pour se faire, un courrier a été envoyé aux députés et aux sénateurs leur demandant de prendre en compte, lors de l'étude de ce projet de loi, notre spécificité et maintenir la communauté de communes dans son état actuel. Il est simplement demandé aux parlementaires que les territoires insulaires puissent bénéficier d'une dérogation pour ne pas appliquer ce seuil, et cela au même titre que les collectivités situées en zone de montagne. Le rattachement de notre communauté de communes à un établissement de coopération intercommunale du continent n'est pas une option envisageable et cela pour de nombreuses raisons. La reconnaissance de notre particularisme insulaire doit être impérativement prise en compte par nos grands élus, sauf à méconnaître purement et simplement notre territoire et son exception territoriale évidente.

Les élus de Belle-Île sont conscients de la nécessité de rationaliser la carte intercommunale sur le territoire, mais cela ne peut se faire au détriment de structure nécessaire au développement particulier de certain territoire. Les îles, au même titre que les zones de montagne, représentent un de ces particularismes français et doivent être préservées.

ADIL 56 - Communiqué de presse

Depuis le mois de septembre, les permanences assurées par l'ADIL dans le pays d'Auray ont repris dans les locaux du SISE, quai Roussel, de 14 h à 17 h. La prochaine se tiendra le jeudi 6 novembre 2014.

Les services proposés au public par l'ADIL : Le réseau de l'ANIL et des ADIL offre aux particuliers un conseil complet et gratuit sur tous les problèmes de logement, qu'ils soient juridiques, financiers ou fiscaux. Il est conventionné par le ministère chargé du logement.

Conseil juridique, financier, fiscal : L'établissement d'un plan de financement ou d'un diagnostic financier adapté à la situation personnelle de l'usager / Les règles d'attribution des logements HLM, la marche à suivre pour les demandes / Les prêts et aides spécifiques en matière d'habitat, allocation-logement, aide personnalisée au logement, ... / Les contrats de construction, de cession ou de travaux / Les aides aux travaux permettant la maîtrise de l'énergie / Les responsabilités en matière de construction / Les assurances liées à la construction et au logement / Le permis de construire et les règles d'urbanisme / Le droit de la location / La copropriété / L'amélioration des logements par le propriétaire bailleur, par le propriétaire occupant, par le locataire / Les relations avec les professionnels de l'immobilier : réglementation, mission, honoraires / Les droits de mutation et l'ensemble des frais annexes / La fiscalité immobilière.

Des informations sur le marché de l'habitat grâce à l'observatoire : Le fichier des terrains à bâtir en lotissement, les loyers du parc privé et l'offre de logements neufs peuvent être consultés soit sur le site Internet de l'ADIL à l'adresse suivante www.adil56.org à la rubrique « *lotissement ou loyers du parc privé* » ou auprès de l'ADIL, dans son centre d'information sur l'habitat de Vannes, sis au Parc d'activités de Laroiseau - 14 rue Ella Maillart, sur des dépliants à la disposition du public.

Pour contacter les conseillers juristes de l'ADIL, par téléphone : Pour une information simple ou un renseignement ponctuel, chaque jour, les conseillers de l'ADIL assurent 2 h 30 de réception téléphonique et répondent à vos questions du lundi au vendredi, de 13 h 30 à 16 h 00 au 0 820 201 203 (0,09 €/mn). En dehors de ces permanences, le public, s'il appelle, pourra être renseigné dans la mesure où les conseillers ne sont pas en rendez-vous.

Haute Boulogne • 56360 Le Palais

Tél. : 02 97 31 83 04 • Fax : 02 97 31 49 46 • ccbi@ccbi.fr

www.ccbi.fr

Séance du 21 octobre 2014

Sous la présidence de Monsieur Frédéric LE GARS

Muriel VALLADE est désignée secrétaire de séance.

Délégation au président

Le conseil a délégué au président, pour la durée de son mandat, la signature des conventions n'ayant aucun impact financier ou ayant des conséquences financières inférieures ou égales à 15 000 €. La liste de ces conventions est remise aux élus.

Service public d'assainissement non collectif (SPANC)

La redevance 2015 relative au contrôle obligatoire du bon fonctionnement reste inchangée et fixée à :

- 17 € HT pour les installations produisant une charge brut de pollution inférieure à 20 équivalents habitants (1,2 kg/J de DBO5)
- 155 € HT les installations produisant une charge brut de pollution supérieure à 20 équivalents habitants (1,2 kg/J de DBO5)

Numérique

Mégalis Bretagne, syndicat régional, permet à ses adhérents, dont la communauté de communes, l'accès à un bouquet de services numériques. Il permet, par exemple, l'accès à une salle régionale pour la dématérialisation des marchés publics, un service de télétransmission des actes au contrôle de légalité ou encore à un service d'informations publiques en ligne.

La contribution à Mégalis est annuelle et forfaitaire et d'un montant de 2 500 €.

Finances

Deux décisions modificatives, l'une au budget primitif du budget principal et l'autre au budget annexe de l'assainissement, sont approuvées.

Personnel

Le régime indemnitaire et le tableau des effectifs sont mis à jour et ajustés :

- Suppression d'un emploi permanent d'agent de maîtrise à temps complet et création d'un emploi permanent d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet ;

- Création d'un emploi permanent d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet consécutif à la fermeture d'un emploi cet été ;
- Suppression d'un emploi permanent de rédacteur à temps complet et création d'un emploi permanent d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet.

Salle Arletty

L'édition 2014 d'Art FOND'CALE a lieu à la salle Arletty du lundi 27 octobre au samedi 1^{er} novembre. Comme tous les ans, en échange d'animations délivrées gratuitement auprès des enfants, il est proposé aux intervenants d'utiliser la salle Arletty gratuitement une fois, entre le 3 novembre 2014 et le 2 novembre 2015 (sauf juillet et août).

Il s'agit de « La puce à l'oreille », Marion KÉRIGNARD, Stanislas GAUTIER (association « Five system ») et Marie et Oriane THUILLIER.

Petite enfance - Enfance - Jeunesse

Suite à l'adoption, depuis la rentrée des classes 2014, des nouveaux rythmes scolaires et du choix des écoles publiques de Belle-Île de faire classe le mercredi matin, l'ALSH (centre aéré) sera désormais fermé le mercredi matin pendant la période scolaire. Il est donc nécessaire de modifier le contrat de délégation de service public qui lie la CCBI aux PEP 56.

De même, un avenant va réduire le temps d'occupation des locaux de l'école Stanislas Poumet avec la mairie de Palais : le loyer sera donc ramené à 2 995 € par an.

Aérodrome

L'aérodrome intercommunal est adhérent à l'Union des Aéroports Français. Il est procédé au renouvellement des délégués à son assemblée générale.

Frédéric LE GARS est désigné délégué titulaire et Thibault GROLLEMUND, délégué suppléant.

Concours d'élevage du cheval breton

Le 19 juillet 2014 a eu lieu, à Belle-Île, le concours d'élevage du cheval breton. Le syndicat d'élevage du cheval breton du Morbihan offrant aux éleveurs bellilois une assistance technique et contribuant à suivre l'amélioration de la sélection de la race sur l'île, la collectivité décide de prendre en charge les frais de déplacement des jury-experts égaux à 190,25 €.

Divers

Pascal MAILLET rejoint la commission « Culture - Jeunesse - Vie associative ».

Service public d'assainissement collectif

La redevance doit couvrir les coûts de fonctionnement du budget et financer les travaux d'investissements prévus dans le cadre du schéma directeur.

Après avoir analysé le budget, les élus ont décidé de ne pas augmenter les tarifs en 2015. Ils seront donc les suivants :

- Abonnement : 40,00 €
- Tranche de 0 à 30 m3 : 1,05 €
- Tranche de 31 à 85 m3 : 1,05 €
- Tranche de 85 à 120 m3 : 1,60 €
- Tranche > à 120 m3 : 1,65 €

Séance levée à 20 h 46

Actualités

Prochains **conseils communautaires** les jeudi 27 novembre et mardi 16 décembre, à 20 h, à la salle Arletty. Les séances du conseil sont publiques.

SISE

Le jeudi 2 octobre à 11 h 15 à la salle Arletty, la Région Bretagne en la personne de Kaourintine HULAUD, conseillère régionale chargée du Pays d'Auray, a remis à une vingtaine de bellilois un "Visa Internet Bretagne".

Les lauréats ont suivi une initiation gratuite aux usages du web financée par la Région, dans les services du SISE et ont reçu un diplôme validant leur parcours.



Les « **rectos verso** » des conseils des 11 et 28 avril, du 22 mai, du 25 juin et du 29 juillet 2014 qui n'ont pas été déposés dans vos boîtes aux lettres sont téléchargeables sur le site de la communauté de communes (www.ccbi.fr).

Programme local de prévention

La communauté de communes s'engage dans une démarche de réduction des déchets. Pour atteindre les objectifs fixés par la réglementation, seront organisées, dans les prochaines semaines, une dizaine de réunions de travail/concertation avec les particuliers et les entreprises. Le but est d'établir, avec tous les acteurs du territoire, un programme ambitieux prenant en considération les réalités de terrain.

Si vous êtes intéressé(e) par la démarche, contactez dès maintenant la CCBI à prevention.dechet.ccbi@gmail.com ou au 02 97 31 20 21 pour obtenir les dates et thèmes des différentes réunions qui auront lieu sur les quatre communes.

Haute Boulogne • 56360 Le Palais

Tél. : 02 97 31 83 04 • Fax : 02 97 31 49 46 • ccbi@ccbi.fr

www.ccbi.fr

Séance du 24 novembre 2014

Sous la présidence de Monsieur Frédéric LE GARS

Marie-Christine PERRUCHOT est désignée secrétaire de séance.

Délégation au président

Le conseil a délégué au président, pour la durée de son mandat, la signature des conventions n'ayant aucun impact financier ou ayant des conséquences financières inférieures ou égales à 15 000 €. La liste de ces conventions est remise aux élus.

Déchets

- 1) Certaines missions de service public produisent des déchets qui ne peuvent être pris en charge par la collecte des déchets ou en déchèterie (boues de clarification provenant de l'usine d'eau potable d'Antoureau, déchets de dégrillage provenant de la station d'épuration de Bruté, résidus de matières de curage des réseaux d'assainissement, matières de curage des réseaux pluviaux communaux, ...). Ces résidus doivent réglementairement être pris en charge dans une installation dûment autorisée : le centre d'enfouissement des ordures ménagères de Chubiguer dit ISDND. Cette prise en charge a un coût net pour le budget des déchets ménagers. Il apparaît donc nécessaire de fixer un tarif de prise en charge correspondant au coût réel pour le service, soit 157 € TTC par tonne de déchets acceptés.
- 2) L'appel à projets « territoires zéro gaspillage zéro déchet » a été lancé par Ségolène ROYAL le 31 juillet 2014. Il s'agit de s'engager à mettre en œuvre un projet politique intégré concernant la prévention et la gestion des déchets, dans une dynamique d'économie circulaire. Il a été proposé de répondre à cet appel à projet dans le cadre d'une candidature collective portée par l'Association des Îles du Ponant (AIP). Ce projet fédérerait la participation de l'ensemble des acteurs du territoire, notamment les acteurs économiques, associatifs et citoyens, dans une démarche participative de co-construction. Les territoires retenus feront l'objet d'un accompagnement méthodologique par l'ADEME sur une période de 3 ans et pourront bénéficier d'un soutien financier pour la réalisation d'études de faisabilité pour certains projets et pour la mise en place d'une animation territoriale pendant cette période, afin de leur permettre de lancer et de porter leur projet. Les élus décident de répondre à cet appel à projet.
- 3) Dans le cadre du programme local de prévention des déchets et de la semaine européenne de réduction des déchets, la Communauté de communes souhaite encourager la population à

mieux mesurer sa production de déchets ménagers. Pour cela, la CCBI lance un concours photo qui demande la prise de vue du participant avec un déchet ou des déchets de sa vie quotidienne. Le concours se tiendra du 26 novembre au 31 décembre 2014, un concours gratuit et sans obligation d'achat dénommé « Mes déchets et moi : réduisons nos déchets! ». Pour participer au présent jeu-concours, chaque participant doit envoyer à la communauté de communes une photo originale sur le thème des déchets ménagers avec l'inscription de ses nom, prénom, adresse, téléphone et e-mail. Parmi toutes les photos, le comité de pilotage du programme fera son choix des photos les plus originales. Les trois gagnants désignés remporteront un bon de 100, 50 et 25 euros à la ressourcerie « Le chtal », pour acheter le ou les objets de son choix. Règlement du jeu concours disponible sur le site Internet de la CCBI.

Syndicat mixte du Pays d'Auray

Suite à la création de la nouvelle communauté de communes issue de la fusion d'Auray Communauté, de la Communauté de Communes des Trois Rivières, de la Communauté de Communes de la Côte des Mégalithes, de la Communauté de Communes de la Ria d'Étel et du rattachement des communes de Hoëdic, Houat, Quiberon et Saint-Pierre-Quiberon au 1^{er} janvier 2014, le comité syndical du Syndicat mixte du Pays d'Auray a approuvé lors de sa séance du 30 avril 2014, à l'unanimité, une modification de ses statuts. Les élus communautaires émettent un avis favorable.

Finances

Une décision modificative au budget primitif du compte principal est approuvée

Salle Arletty et cuisine du restaurant scolaire

- 1) En raison de leurs actions, il est proposé d'exonérer les trois associations suivantes de la grille tarifaire de location de la salle Arletty et de la cuisine du restaurant scolaire :
 - L'amicale des donateurs de sang bénévoles de Belle-Île lors des collectes organisées par l'Établissement Français du Sang pour venir en aide aux malades
 - Le Bellithon qui organise la manifestation Téléthon à Belle-Île. Le Téléthon est organisé par l'association française contre les myopathies (AFM). Les fonds collectés lui sont reversés pour la recherche.
 - AIDES, antenne locale de l'association de lutte contre le SIDA et les maladies sexuellement transmissibles. Les fonds récoltés sont reversés à la recherche et aux programmes associatifs de prise en charge et d'aide aux malades

- 2) Le spectacle de Noël pour les enfants des écoles de Belle-Île a pour titre « La légende de Yacouba ». Le montant du budget imparti est de 3 530 €.
- 3) Le vice-président, Norbert NAUDIN, propose de renouveler l'évènement « La semaine des arts » en 2015. Elle aura lieu du 18 au 25 avril 2015, et concernera les quatre communes de l'île grâce à un parcours artistique. Le budget imparti serait de l'ordre de 7 000 €
- 4) Résidence d'artistes 2015 : la candidature de l'association « Electro'libre » dans le cadre de la commémoration du centenaire de la Grande guerre a été retenue. Le projet intitulé « La guerre 14-18 à Belle-Île-en-Mer, cinq femmes racontent ... » portera sur l'évocation des réalités des femmes d'âges et de conditions différentes qui écrivaient à leurs hommes partis au front (frère, mari ou fils). Cette résidence d'artistes se déroulera du 5 au 14 janvier et du 6 au 13 juillet 2015 à la salle Arletty. Le spectacle sera ensuite joué deux fois dans les quatre communes de l'île durant l'été 2015. La contribution directe de la CCBI sera égale à 7 000 €.

- Membres titulaires : V. Bertho, P. Maillet, M.F. Le Blanc, T. Grollemund, Y. Loyer
- Membres suppléants : D. Rousselot, M.L. Matelot, M. Collin, F. Le Gars, P. Guégan

Commissions intercommunales

La composition des commissions « Tourisme & Transports » et « SISE » sont modifiées.

Bâtiment du 42 avenue Carnot

Les services administratifs de la communauté de communes ont dû quitter le bâtiment sis au 42 avenue Carnot en juin 2013 en raison des risques d'effondrement avérés.

Il est proposé de vendre l'immeuble en l'état et de « gré à gré » au prix de 57 500 €.

Eau

La communauté de communes a délégué sa compétence « Eau » à Eau du Morbihan, syndicat départemental. Belle-Île fait donc partie du collège territorial « Auray - Belle-Île » avec Auray Quiberon Terre Atlantique (AOTA). À ce titre, Eau du Morbihan a présenté aux élus communautaires bellilois les rapports sur le prix et la qualité des services « Production » et « Distribution » 2013 disponibles sur le site du syndicat.

Complexe sportif du Gouerch

Les dates et horaires d'ouverture des terrains de tennis à compter du 1^{er} janvier 2015 sont les suivants :

Vacances	Zone de Belle-Île		Autres zones		Jours d'ouverture						
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	L	M	M	J	V	S	
Hiver <i>Du premier samedi au dernier samedi</i>	10 h - 13 h	15 h - 18 h *	10 h - 12 h	15 h - 18 h *	X	X		X	X	X	
Printemps <i>Du premier samedi au dernier samedi</i>	10 h - 13 h	16 h - 19 h	10 h - 12 h	16 h - 19 h	X	X		X	X	X	
Vacances	Toutes zones confondues			Jours d'ouverture							
	Matin	Après-midi		L	M	M	J	V	S		
Ponts de mai et juin <i>Sauf si inclus dans les vacances de printemps</i>	10 h - 13 h	15 h - 18 h *									
Mai et juin <i>Entre les vacances de printemps et d'été</i>	10 h - 12 h			X	X		X				
Été <i>Du premier samedi de juillet au dernier samedi d'août</i>	9 h - 13 h	15 h - 20 h		X	X	X	X	X	X	X	
Automne <i>Du premier samedi au dernier samedi</i>	10 h - 13 h	16 h - 19 h		X	X		X	X	X	X	
Ponts de novembre <i>Sauf si inclus dans les vacances d'automne</i>	10 h - 13 h	15 h - 18 h *									
Fin d'année <i>Du 26 décembre à la fin des vacances scolaires Fermé le 1^{er} janvier</i>	10 h - 13 h	15 h - 18 h		X	X		X	X	X	X	

Personnel

- 1) Chèques-déjeuner : Le dispositif des chèques-déjeuner est instauré à partir du 1er janvier 2015. Il s'agit d'une prestation d'action sociale pour l'ensemble du personnel de la CCBI.
- 2) Comité technique et CHSCT : Les 5 représentants titulaires et les 5 représentants suppléants du comité technique local commun (CT) de la communauté de communes, des communes de Bangor, Le Palais, Locmaria et Sauzon, ainsi que du CCAS de Bangor, sont :

Séance levée à 19 h 52

Séance du 16 décembre 2014

Sous la présidence de Monsieur Frédéric LE GARS

Pierrick THOMAS est désigné secrétaire de séance.

Travaux d'investissement

Issues de la loi du 28 mai 2010, les SPL (Sociétés Publiques Locales) ont pour objectif de doter les collectivités locales et leurs groupements d'un nouvel outil juridique et opérationnel susceptible de répondre aux besoins de mise en œuvre de leurs politiques publiques.

Le Conseil général du Morbihan et la communauté de communes « Arc Sud Bretagne » ont décidé de créer une SPL « ÉQUIPEMENT DU MORBIHAN ». Dans le cadre des projets d'investissement qui vont être portés par l'intercommunalité belliloise et pour pouvoir bénéficier des compétences de cette structure, la CCBI décide d'adhérer à cette SPL.

Délégation au président

Le conseil a délégué au président, pour la durée de son mandat, la signature des conventions n'ayant aucun impact financier ou ayant des conséquences financières inférieures ou égales à 15 000 €. La liste de ces conventions est remise aux élus.

Finances

Quatre décisions modificatives, l'une au budget primitif du budget principal, l'autre au budget annexe des transports, la troisième au budget annexe des déchets et la dernière au budget annexe de l'aérodrome, sont approuvées.

Séminaire européen

L'association des maires du Morbihan a informé, courant novembre, tous les maires et présidents d'EPCI que l'IUT de Vannes organise tous les ans un séminaire européen, « Au cœur des institutions européennes », afin de rencontrer des députés européens, des lobbyistes et des fonctionnaires sur des thématiques précises pour mieux comprendre l'Europe. En 2015, il aura lieu du 13 au 17 janvier à Bruxelles et à Strasbourg. Frédéric LE GARS propose de s'y rendre pour ensuite mieux travailler avec l'Union européenne. Les frais de transport et de séjour seront pris en charge.

Subventions aux associations

Lors du décès de Jean CLÉMENT, ancien adjoint au maire de Palais et père de deux agents intercommunaux, la famille a préféré aux fleurs un

don aux associations qui œuvrent dans le domaine de la maladie d'Alzheimer et maladies apparentées. 100 € seront donc versés à « Mémoire d'île ».

Forum des métiers du Pays d'Auray 2015

Le Centre d'Information et d'Orientation du Pays d'Auray (CIO) organise chaque année, depuis 2008, le forum des métiers du Pays d'Auray. L'objet est l'amélioration de la connaissance des métiers auprès des publics scolaires et non scolaires du Pays d'Auray en vue de favoriser l'orientation et l'insertion. Tous les collégiens bellilois des classes de 4^{ème} sont concernés.

La communauté de communes procédera au versement d'une subvention de 800 € au titre de la participation au forum de l'année prochaine prévu le 9 avril 2015.

Personnel

Le tableau des effectifs est modifié pour raisons de service et à rémunération constante à compter du 1^{er} janvier 2015 :

- Le temps horaire de deux agents administratifs est diminué et porté à 32 h/semaine.
- Un poste d'agent de maîtrise d'un personnel technique déjà pourvu est régularisé.
- Un poste de technicien est supprimé au profit de celui d'ingénieur.

Le régime indemnitaire est également mis à jour.

Déchets

Les tarifs de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères 2015 pour les professionnels et les particuliers sont à consulter à l'accueil de la communauté de communes ou sur le site Internet. Pas de changements notables pour les tarifs des ménages par rapport à l'année 2014, sauf pour nos résidents secondaires (notion de capacité d'accueil).

Espaces naturels - Natura 2000

L'État sollicite la communauté de communes pour être opérateur Natura 2000. Une convention définit l'animation du DocOb et le plan de financement sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015. L'opération est estimée à 28 731,50 € financée à 100 % par l'État et l'Union européenne.

Accrobranche de Bruté

En 2014 le parcours acrobatique en hauteur a accueilli 2 600 personnes parmi lesquelles 957 étaient insulaires (37 % de la fréquentation). Afin de permettre à la société Belle-Île Aventure de continuer à appliquer un tarif particulier aux insulaires (- 30 %), la communauté de communes versera à titre de dédommagement 1 500 € annuels.

Transport public

La CCBI délègue à la société FAL CARS le service public de transport. En application de la réforme des rythmes scolaires depuis la rentrée 2014-2015, un ramassage des élèves de l'école primaire de Locmaria est effectué les mercredis matins et midis. Le montant annuel de cette tournée supplémentaire s'élève à 591,30 € par mois. Un avenant régularisant la situation est adopté. Une aide financière égale à 50 % est attendue du Conseil général.

Numérique

Le syndicat mixte de coopération territoriale Mégalis Bretagne propose à l'ensemble de ses membres, dont la CCBI, au travers d'une plateforme réglementaire

d'administration électronique, des services mutualisés accessibles aux usagers. Une convention définissant les conditions d'accès à cette plateforme est signée avec le syndicat mixte. La contribution de la communauté de communes pour 2015 est de 2 500 €.

SISE

Afin de faciliter l'accès à la formation à distance sur le Pays d'Auray, il est proposé au SISE de bénéficier d'outils mis en place par le Conseil régional. Ce dernier propose une aide forfaitaire de fonctionnement au prorata du service fait.

Tourisme

La convention liant la communauté de communes et l'office de tourisme est modifiée notamment dans l'objectif du classement de l'office de tourisme en catégorie 1.

Séance levée à 19 h 22

Actualités

Information de « Eau du Morbihan »

Le télé-relevé bientôt chez vous !

Le télé-relevé ?

Un relevé automatique, en continu et à distance de votre compteur d'eau.

Pourquoi le télé-relevé ?

Le télé-relevé permet une détection plus rapide des consommations anormales et facilite votre information.

Il permet d'identifier les retours d'eau préjudiciables à la qualité de l'eau distribuée.

La facture est toujours basée sur votre consommation réelle et non plus sur une estimation.

Vous n'êtes plus dérangé lors des relevés de compteur.

Vous pouvez suivre votre consommation à partir de votre compte client SAUR.

Quelle démarche ?

La mise en place de ce dispositif nécessite le remplacement de votre compteur d'eau, sans surcoût.

Un courrier vous sera adressé prochainement par SAUR, exploitant du service, pour une prise de rendez-vous, si nécessaire.



Haute Boulogne • 56360 Le Palais

Tél. : 02 97 31 83 04 • Fax : 02 97 31 49 46 • ccbi@ccbi.fr

www.ccbi.fr